

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,  
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 16 septembre 2003 à 19 h 35, à son siège social situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Madame Johanne Harvey
Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Carole Boisclair	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Steve Martin
Monsieur Denis Boulianne	Madame Nicole Périgny
Madame France Désaulniers	Monsieur Grégoire Rompré
Madame Sylvie Duchesne	Madame Diane Samson
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur René Gélinas	

AINSI QUE madame Brunelle Lafrenière, commissaire représentante du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public est constatée.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et de procès-verbaux de séances du conseil des commissaires.

---

Président

---

Secrétaire

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 82 0903** : Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0903-10 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

5.2 Stationnement – École Laflèche.

5.3 Brigadier scolaire à l'intersection de la 7<sup>e</sup> Avenue et de la 15<sup>e</sup> Rue dans le secteur Grand-Mère.

QUE l'article 4.4 soit reporté pour être considéré à la séance d'ajournement du 30 septembre 2003;

QUE l'article 4.6 soit déplacé pour être considéré à l'article 17.3 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption de  
procès-verbaux

**RÉSOLUTION 83 0903** : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie des procès-verbaux de la séance du conseil des commissaires tenue le 2 septembre 2003 et de la séance extraordinaire tenue le 9 septembre 2003, au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ces procès-verbaux;

QUE les procès-verbaux de ces séances, inscrits sur les documents 0903-11 et 0903-12, soient adoptés tel que rédigés.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

Les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets relatifs à la direction générale. Monsieur Jean-Pierre Hogue présente alors un document relatif aux priorités des services de la commission scolaire. Au terme de cette présentation, il est procédé au dépôt du document.

Document relatif  
aux priorités des  
services de la  
commission  
scolaire pour  
2003-2004

**RÉSOLUTION 84 0903** : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé le document 0903-13 relatif aux priorités des services de la commission scolaire pour 2003-2004.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, soumet une recommandation pour la formation d'un comité d'étude relatif à la dotation de personnel. Une résolution est adoptée en ce sens.

---

Président

---

Secrétaire

Comité relatif à la  
dotation de  
personnel

**RÉSOLUTION 85 0903 :**

personnel;

Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE  
que soit formé un comité d'étude relatif à la dotation de

QUE la composition et le mandat de ce comité soient  
ceux identifiés au document 0903-14.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général invite la directrice des Services de l'enseignement aux jeunes, madame Maryse Demers, à faire état du dossier concernant une demande pour une école à Clova. Madame Demers dresse alors un portrait du résultat des démarches effectuées pour identifier les élèves étant susceptibles de fréquenter une classe à Clova. Madame Demers indique également les considérations pour l'implantation d'une telle classe. Il est convenu que des démarches se poursuivront afin d'identifier notamment les coûts et la disponibilité du financement afférents.

Sur un autre sujet, le directeur général informe les commissaires du suivi apporté aux mesures d'accueil et de transition des élèves transférés des écoles Saint-Jean-Bosco de La Bostonnais et Notre-Dame-des-Neiges de Lac Édouard ainsi que des élèves de première secondaire de l'école Centrale à l'école secondaire Champagnat. Monsieur Hogue mentionne que, de l'avis des directions d'école, nous pouvons porter un jugement global très positif de l'ensemble des mesures appliquées.

Poursuivant, monsieur Jean-Pierre Hogue présente une demande d'appui d'une école pour l'adoption d'un règlement municipal concernant la présence d'intrus sur les terrains et dans les bâtiments de cette école. S'ensuivent des discussions au terme desquelles, les membres du conseil des commissaires conviennent non seulement d'appuyer la demande de cette école mais également d'en faire la demande formelle auprès de la Ville de Shawinigan pour l'ensemble des écoles de son territoire.

Demande à la  
Ville de  
Shawinigan afin  
d'adopter un  
règlement visant  
les intrus scolaires

**RÉSOLUTION 86 0903 :**

d'adopter un règlement visant les intrus scolaires;

CONSIDÉRANT que l'école secondaire Val-Mauricie a  
présenté une demande à la Ville de Shawinigan afin

CONSIDÉRANT que l'objet de ce règlement est d'offrir  
aux élèves un environnement sain, sécuritaire et exempt de personnes nuisant au  
déroulement normal des activités scolaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis  
Boulianne PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la demande présentée  
par l'école secondaire Val-Mauricie en date du 23 août 2003;

---

Président

---

Secrétaire

QUE demande formelle soit faite à la Ville de Shawinigan pour l'adoption d'un règlement visant les intrus scolaires et applicable à l'ensemble des écoles et des centres du territoire de la Ville de Shawinigan.

Adopté unanimement

Sur recommandation de la Direction générale, les commissaires procèdent après cela à la nomination d'un représentant à Éducation internationale.

Désignation de Daniel Bussière pour représenter la Commission scolaire de l'Énergie au sein de l'organisme Éducation internationale

**RÉSOLUTION 87 0903** : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est membre fondateur de l'organisme Éducation internationale, coopérative de services de développement et d'échanges en éducation créée par la Fédération des commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est un membre actif dans les échanges d'expertises et de stagiaires au niveau international par l'entremise des Services de l'enseignement aux adultes et du Service aux entreprises;

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Pierre Chénard qui représentait jusqu'à maintenant la commission scolaire au sein de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie désigne monsieur Daniel Bussière, directeur des Services de l'enseignement aux adultes, pour représenter les intérêts de la Commission scolaire de l'Énergie aux assemblées générales de l'organisme Éducation Internationale et dans le cadre des opérations de celui-ci.

Adopté unanimement

Il est ensuite procédé au dépôt d'un document concernant les responsables d'immeubles pour l'année scolaire 2003-2004.

Responsables d'immeubles pour l'année scolaire 2003-2004

**RÉSOLUTION 88 0903** : Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit déposé le document 0903-14-1 relatif aux responsables d'immeubles pour l'année scolaire 2003-2004.

Adopté unanimement

L'article 4 de l'ordre du jour est complété par la présentation de monsieur Claude Lerclerc, directeur général adjoint, d'un document mis à jour relatif au comité d'étude sur l'orientation des services et la répartition des clientèles dans les écoles secondaires de la commission scolaire. Une résolution est adoptée au terme de cette présentation.

---

Président

---

Secrétaire

Document relatif au comité d'étude sur l'orientation des services et la répartition des clientèles

**RÉSOLUTION 89 0903 :**

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 53 0903 qu'un comité d'étude sur l'orientation des services et la répartition des clientèles dans les écoles secondaires de la Commission scolaire de l'Énergie a été formé;

CONSIDÉRANT que les objectifs, la composition, le mandat et l'échéancier de ce comité étaient indiqués au document 0903-03;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour de ce document a été effectuée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le document 0903-03 relatif aux objectifs, à la composition, au mandat et à l'échéancier du comité d'étude précité soit remplacé par le document 0903-15.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux commissaires, considération est faite d'une demande de révision d'une décision visant un élève. La résolution ci-après décrite est adoptée.

Décision concernant une demande de révision visant un élève

**RÉSOLUTION 90 0903 :**

CONSIDÉRANT qu'une demande de révision d'une décision de classement concernant un élève a été présentée par des parents en date du 29 août 2003;

CONSIDÉRANT la nature des difficultés de l'élève;

CONSIDÉRANT que l'école d'origine ne dispose pas de l'ensemble des services requis par l'élève;

CONSIDÉRANT que même l'ajout d'une éducatrice en classe régulière ne suffirait pas à offrir des services variés et complets à l'élève;

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Jacques offre des services spécialisés aux enfants qui présentent un profil semblable à celui de l'élève;

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Jacques regroupe une équipe multidisciplinaire offrant un programme adapté susceptible de favoriser le développement optimal de l'élève;

CONSIDÉRANT que les intervenants de l'école Saint-Jacques favorisent l'intégration partielle des élèves en classe régulière à l'intérieur d'une démarche structurée;

---

Président

---

Secrétaire

CONSIDÉRANT que les parents peuvent participer activement au plan d'intervention personnalisé et préciser leurs attentes au regard des défis qu'ils souhaitent offrir à leur enfant;

CONSIDÉRANT que le classement de l'élève en classe d'adaptation respecte la politique de la commission scolaire en adaptation scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de révision de maintenir le classement de l'élève en classe d'adaptation à l'école Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE de maintenir la décision relative au classement de l'élève (COSP10109506) en classe d'adaptation à l'école Saint-Jacques.

Adopté unanimement

Toujours en référence aux sujets relatifs aux commissaires, madame Nicole B.-Girard soulève une problématique concernant le stationnement à l'école Laflèche dans le secteur de Grand-Mère. Il est alors convenu que des vérifications seront faites par les Services des ressources matérielles et qu'un suivi sera apporté à ce dossier.

Poursuivant, madame la commissaire Nicole B.-Girard porte à l'attention des commissaires le fait qu'aucune suite n'a été apportée par la Ville de Shawinigan à une demande présentée au mois de mai dernier concernant les recommandations du comité de transition du transfert des élèves de l'école Saint-Jean-Bosco vers l'école Laflèche, dans le secteur de Grand-Mère, et ce, concernant la sécurité routière. Eu égard ce dossier, une relance sera faite auprès de la ville.

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services complémentaires, les membres du conseil des commissaires autorisent l'ouverture d'un service de garde en milieu scolaire.

Ouverture d'un service de garde à l'école de la Jeune-Relève

**RÉSOLUTION 91 0903 :**

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement à l'effet d'implanter un service de garde en milieu scolaire à l'école de la Jeune-Relève;

CONSIDÉRANT que cette demande est appuyée comme il se doit d'un sondage démontrant un nombre d'inscriptions potentielles répondant aux normes exigées pour l'implantation d'un tel service;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique fait obligation à la commission scolaire d'assurer les services de garde pour les élèves du préscolaire et du primaire lorsque les besoins le justifient;

---

Président

---

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie implante un service de garde en milieu scolaire à l'école de la Jeune-Relève à Shawinigan à compter de l'année scolaire 2003-2004.

Adopté unanimement

En référence aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes, monsieur Daniel Bussière dépose, à titre d'information, le guide d'admission en formation professionnelle pour 2004-2005.

Document relatif  
au guide  
d'admission en  
formation  
professionnelle  
pour 2004-2005

**RÉSOLUTION 92 0903** : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit déposé le guide d'admission en formation professionnelle pour 2004-2005 décrit au document 0903-16.

Adopté unanimement

Le directeur des Services de l'enseignement aux adultes, monsieur Daniel Bussière, renseigne après cela les commissaires sur les inscriptions au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice. Il est alors indiqué, qu'à ce jour, une augmentation de l'ordre d'environ 35 % est constatée.

Par la suite, les commissaires considèrent les sujets relatifs au Secrétariat général. Me Serge Carpentier soumet alors une recommandation concernant le tarif de la rémunération du personnel électoral et une résolution est adoptée en ce sens.

Tarif de la  
rémunération et  
des frais du  
personnel électoral

**RÉSOLUTION 93 0903** : CONSIDÉRANT qu'une élection générale aura lieu le 16 novembre 2003;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire fixe le tarif de la rémunération et des frais des membres du personnel électoral, lequel ne peut excéder celui fixé en vertu de la Loi électorale;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que la rémunération des membres du personnel électoral et les frais de formation soient ceux fixés en vertu de la Loi électorale, plus particulièrement ceux indiqués au document 0903-17;

QUE les frais de déplacement, de repas et de séjour, requis le cas échéant, soient ceux établis par la Politique de frais de déplacement, de repas et de séjour de la commission scolaire.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

Les commissaires adoptent après cela une résolution autorisant l'achat des présents à être remis aux personnes retraitées et aux personnes ayant 25 ans de services.

Présents remis aux personnes retraitées et ayant 25 ans de services

**RÉSOLUTION 94 0906** :      CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 275 0203, qu'un comité ayant pour mandat de procéder au choix des artistes et des œuvres d'art dans le cadre de l'activité reconnaissance aux personnels retraités a été formé, et ce, pour les fins de recommandation au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le comité a complété ses travaux et soumis sa recommandation au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soient retenues les œuvres identifiées au document 0903-18, et ce, dans le cadre de l'activité de reconnaissance aux personnels retraités;

QUE, de plus, à titre de présent aux personnes ayant 25 ans de services dans le secteur de l'Éducation, soit autorisé l'achat de montres auprès de l'entreprise Fernand Racine inc. selon la liste des personnes admissibles établie par le Secrétariat général.

Adopté unanimement

Eu égard aux sujets relatifs aux Services des ressources financières, une résolution d'emprunt est ensuite adoptée.

Emprunt

**RÉSOLUTION 95 0903** :      Attendu que la commission scolaire a, le 13 septembre 2000, obtenu du ministre de l'Éducation l'autorisation d'effectuer un emprunt de vingt millions cent trente-six mille dollars (20 136 000 \$).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE:

- 1) Qu'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de vingt millions cent trente-six mille dollars (20 136 000 \$) soit contracté.
- 2) Que le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes :
  - a) Au remboursement de la partie non amortie des émissions d'obligations venues à échéance ou échéant avant le 30 juin 2004 13 864 000 \$
  - b) Au financement des dépenses d'investissements subventionnées selon les règles budgétaires annuelles telles qu'elles sont indiquées en annexe à l'autorisation ministérielle d'emprunt du 29 août 2003, le tout pour une somme de 5 973 300 \$
  - c) Au paiement des frais inhérents à l'emprunt 298 700 \$

\_\_\_\_\_

Président

\_\_\_\_\_

Secrétaire



- 3) Qu'à cet égard, la Commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux modes suivants :
  - a) En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes :
    - i) Placer cet emprunt par voie d'une ou plusieurs émissions d'obligations;
    - ii) Négocier les modalités de l'emprunt;
    - iii) Désigner une société de fiducie pour agir à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations, un conseiller juridique et un imprimeur;
    - iv) Négocier le coût de rétention des services de la société de fiducie, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés; ou
  - b) En contractant cet emprunt auprès de Financement-Québec.
- 4) Qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du Gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt.
- 5) Que, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie au bénéfice des porteurs d'obligations.
- 6) Que, dans la mesure où l'emprunt est contracté auprès de Financement-Québec, la Commission scolaire garantisse l'emprunt par une hypothèque mobilière sans dépossession consentie en faveur de Financement-Québec et portant sur la subvention précitée.
- 7) Que n'importe lesquels du président, du directeur général, du directeur général adjoint, du secrétaire général, du directeur des services des ressources financières de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la commission scolaire, à signer tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie et à en donner bonne et valable quittance, à poser tous actes et à signer tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.
- 8) Que, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soit autorisée à livrer les titres à la société de fiducie pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.
- 9) Que, le cas échéant, la signature imprimée, gravée ou lithographiée de l'une ou l'autre des personnes mentionnées ci-dessus, pourvu qu'elles soient deux agissant conjointement, soit apposée sur les titres et les coupons d'intérêts.

---

Président

- 10) Que dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires de la société de fiducie, les honoraires et frais du conseiller juridique et les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.
- 11) Que, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels de la société de fiducie soient payés par la commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministère des Finances du Québec avec les sociétés de fiducie, à même les revenus généraux de fonctionnement.
- 12) Que la Commission scolaire autorise le directeur général à effectuer tous les paiements de capital, d'intérêts et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la commission scolaire aux fins des présentes.
- 13) Que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent après cela les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Après avoir reçu les informations requises de monsieur Bertrand Rodrigue pour chacun des dossiers, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Démission

**RÉSOLUTION 96 0903** :                    CONSIDÉRANT que madame Julie-Annie Lefebvre, technicienne en éducation spécialisée au secteur Soleil à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud, a remis sa démission à compter 19 juin 2003;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Julie-Annie Lefebvre, et ce, à compter du 19 juin 2003.

Adopté unanimement

Démission pour fins de retraite

**RÉSOLUTION 97 0903** :                    CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie a remis sa démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Huguette Deschênes, enseignante au primaire à l'école Notre-Dame à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, laquelle est effective à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Congés sans  
traitement

**RÉSOLUTION 98 0903** :            CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont demandé un congé sans traitement pour l'année scolaire 2003-2004;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE d'accorder un congé sans traitement, du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 juin 2004, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- Courchesne Stéphane, spécialiste en anglais au primaire à l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue;
- Dessureault Yves, enseignant à l'école secondaire du Rocher à Grand-Mère;
- Grenier Danny, enseignant à l'école primaire Sainte-Élisabeth à Saint-Alexis-des-Monts;
- Marchand Julie, enseignante à l'école primaire Saint-Jacques à Shawinigan.

Adopté unanimement

Engagements

**RÉSOLUTION 99 0903** :            CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la Commission scolaire de l'Énergie doit combler plusieurs postes;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de postes et à l'application des dispositions de la convention collective :

- Boulanger Mario, enseignant au primaire à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003;
- Corriveau Linda, agente de bureau classe I, poste de 35 heures à l'école secondaire des Chutes, et ce, à compter du 29 septembre 2003;
- Déry Sylvie, secrétaire, poste de 35 heures à l'école secondaire du Rocher à Grand-Mère, et ce, à compter du 29 septembre 2003;
- Gauthier France, agente de bureau classe I, poste de 25 heures aux Services des ressources matérielles au Centre administratif à Shawinigan, et ce, à compter du 29 septembre 2003;
- Goulet Raymond, enseignant en foresterie à l'École forestière de la Tuque, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003;

---

Président

---

Secrétaire

- Lajoie Sylvie, secrétaire de gestion, poste de 35 heures aux Services des ressources humaines au Centre administratif à Shawinigan, et ce, à compter du 29 septembre 2003.
- Langevin Jacques, magasinier classe II, poste de 35 heures au Carrefour formation Mauricie, et ce, à compter du 29 septembre 2003;
- Marchand Yvon, enseignant en foresterie à l'École forestière de la Tuque, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003;
- Trottier Guy, magasinier classe II, poste de 35 heures au Carrefour formation Mauricie, et ce, à compter du 29 septembre 2003, avec maintien de sa protection salariale de magasinier classe I.

Adopté unanimement

Le directeur des Services des ressources humaines, monsieur Bertrand Rodrigue, complète l'article 11 de l'ordre du jour par la présentation d'un rapport sur l'absentéisme au travail pour maladie. Au terme de cette présentation, monsieur le président Jean-Yves Laforest tient à souligner sa satisfaction et à féliciter, au nom des commissaires, monsieur Rodrigue et l'équipe des Services des ressources humaines pour le travail accompli dans ce dossier. Il est également procédé au dépôt du document.

Document relatif à l'absentéisme au travail pour maladie

**RÉSOLUTION 100 0903 :** Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit déposé le rapport d'absentéisme au travail pour maladie décrit au document 0903-19.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets relatifs aux Services de l'informatique et du transport scolaire. Monsieur Denis Émond soumet une recommandation pour le transfert d'un contrat de transport à laquelle il est donné suite.

Transfert du contrat de transport L.P.R. à la compagnie 9127-4928 Québec inc.

**RÉSOLUTION 101 0903 :** CONSIDÉRANT le contrat de transport scolaire liant le transporteur L.P.R. ;

CONSIDÉRANT que le transporteur L.P.R. a vendu ses actifs reliés à l'exploitation du contrat les liant à la Commission scolaire de l'Énergie en date du 15 août 2003;

CONSIDÉRANT que toute cession de contrat de transport scolaire doit recevoir l'accord préalable de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT les représentations faites dans ce dossier;

---

Président

---

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE d'accepter tel que demandé, le transfert du contrat (n° 120) L.P.R. à la compagnie 9127-4928 QUÉBEC inc., représentée par monsieur Claude Bédard, et ce, à compter du 15 août 2003.

Adopté unanimement

Monsieur Denis Émond fait après cela état du dossier du réseau de fibres optiques.

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue et procèdent au dépôt de ce document.

Dépôt d'un résumé de la correspondance reçue

**RÉSOLUTION 102 0903** : Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 10 et 16 septembre 2003, décrit au document 0903-20.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À 21 h 40, il est procédé à la suspension de la séance.

Suspension de la séance

**RÉSOLUTION 103 0903** : Madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 00, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et à la tenue d'un huis clos. De même, est constatée, à la réouverture, le départ de messieurs les commissaires Denis Boulianne et René Gélinas.

Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 104 0903** : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Huis clos

**RÉSOLUTION 105 0903** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

Monsieur le commissaire Claude Béland a quitté la séance pendant le huis clos soit à 22 h 30.

À 22 h 35, il est procédé à la réouverture au public de la séance et à l'ajournement de celle-ci.

Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 106 0903** :  
des commissaires.

Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil

Adopté unanimement

Ajournement de la séance

**RÉSOLUTION 107 0903** :  
19 h 30, la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit déclarée ajournée, au 30 septembre 2003 à

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE

---

---

Président

---

Secrétaire